

Elia Group

Société anonyme

Boulevard de l'Empereur 20

B-1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise 0476.388.378 (Bruxelles)

(la « société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société (l'« Assemblée ») s'est tenue le mardi 18 mai 2021 à 10.00 heures au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles. En raison des mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la pandémie de COVID, il n'est pas possible d'organiser des assemblées générales auxquelles les actionnaires participent physiquement. D'où ce cadre virtuel dans lequel se tient l'Assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE ET COMPOSITION DU BUREAU

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par Monsieur Bernard Gustin, Président du Conseil d'Administration de la société, qui préside l'Assemblée conformément à l'article 25.1 des statuts de la société.

Dans son exposé introductif, le Président résume, avec M. Chris Peeters, CEO et Président du Collège de gestion journalière, et Mme Catherine Vandendorpe, Chief Financial Officer, un certain nombre de sujets qui ont particulièrement retenus l'attention de la société au cours de l'année écoulée.

Le Président désigne ensuite Madame Siska Vanhoudenhoven en qualité de secrétaire de l'Assemblée et Monsieur Yannick Dekoninck et Madame Aurore Touwaide en qualité de scrutateurs de l'Assemblée. La secrétaire sera assistée par Frank Hellemans, le conseil de la société.

Outre le Président, la secrétaire et les deux scrutateurs, tous les administrateurs présents de la société font partie du bureau conformément à l'article 25.2 des statuts de la société. Compte tenu des mesures COVID-19 actuelles, cela signifie que seuls Messieurs Luc De Temmerman, Luc Hujuel, Frank Donck, Pieter De Crem et Madame Saskia Van Uffelen font également partie du bureau.

Par ailleurs, le Président signale que Monsieur Luc De Temmerman, Président du Comité de Rémunération, et Monsieur Luc Hujuel, Président du Comité de Nomination, sont également présents pour répondre à toutes questions relatives à la politique de rémunération et au rapport

de rémunération, respectivement, concernant la nomination et le renouvellement des administrateurs.

Monsieur Eelen est présent en tant que représentant du collège des commissaires. Monsieur Fank qui fait partie, avec Monsieur Eelen, du collège des commissaires, suit l'Assemblée à distance.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Le Président fait rapport à l'Assemblée sur les formalités de convocation qui ont été remplies.

La convocation à l'Assemblée a été publiée dans les journaux suivants :

- Moniteur belge du 16 avril 2021 ;
- L'Echo du 16 avril 2021 ;
- De Tijd du 16 avril 2021 ;
- Luxemburger Wort du 16 avril 2021 et
- Financial Times du 16 avril 2021.

La convocation à l'Assemblée a également été envoyée par courrier du 16 avril 2021 aux actionnaires en nom, aux administrateurs, aux membres du Collège de gestion journalière et aux commissaires de la société.

Le texte de la convocation a, en outre, été publié sur le site web de la société le 16 avril 2021.

Les exemplaires justificatifs de ces journaux, ainsi qu'une copie d'une lettre de convocation sont annexés au présent procès-verbal (annexe 1).

Une copie des différents rapports, de la politique de rémunération et des comptes annuels qui sont mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée, a été envoyée aux actionnaires en nom, aux administrateurs, aux membres du Collège de gestion journalière et aux commissaires de la société et ceci, en même temps que la convocation.

En outre, tout actionnaire a pu obtenir gratuitement, au siège social de la société, sur production de son titre ou d'une attestation, une copie de ces rapports, de cette politique de rémunération et de ces comptes annuels.

Ces documents ont également été publiés sur le site web de la société. Ils constituent l'annexe 2 au présent procès-verbal.

FORMALITES D'ADMISSION A L'ASSEMBLEE

Le bureau vérifie si les actionnaires présents ou représentés ont rempli les formalités d'admission qui étaient mentionnées dans la convocation à l'Assemblée. Le bureau vérifie également de quels droits de vote ils disposent.

Le bureau a établi une liste de présence mentionnant le nom, le domicile ou le siège social des actionnaires présents ou représentés, et, le cas échéant, de leur mandataire, ainsi que le nombre de titres qu'ils détenaient à la date d'enregistrement et pour lequel ils ont déclaré

vouloir participer à l'Assemblée. Cette liste de présence mentionne également les noms des administrateurs, des membres du Collège de gestion journalière et du commissaire de la société présents.

La liste de présence est signée par le Président, par la secrétaire et par Madame Aurore Touwaide, agissant en sa qualité de mandataire de certains actionnaires.

La liste de présence et les mandats qui y sont mentionnés sont annexés au présent procès-verbal (annexe 3), ensemble avec les formulaires de vote par correspondance qui sont parvenus au siège social de la société (annexe 4).

VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Le bureau constate, sur la base de la liste de présence, que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée détenaient à la date d'enregistrement 41.756.285 actions sur un total de 68.728.055 actions de la société (60,76% des actions).

Etant donné que ni le Code des sociétés et des associations ni les statuts ne prévoient un quorum de présence, l'Assemblée constate à l'unanimité qu'elle est valablement composée pour délibérer des points de l'ordre du jour.

EXPOSE DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président expose ensuite que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer et adopter des décisions quant à l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation du résultat ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation du résultat.

4. Approbation de la politique de rémunération modifiée ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la politique de rémunération modifiée qui deviendra applicable avec effet à partir du 1er janvier 2021.

5. Commentaire du et vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

6. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
7. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
8. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
9. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

10. Décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

11. Réélection de trois administrateurs indépendants et fixation de leur rémunération ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Madame Saskia Van Uffelen et Monsieur Luc De Temmerman comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de 1 an à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Monsieur Frank Donck comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de 6 ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que les trois administrateurs susmentionnés satisfont aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat des trois administrateurs indépendants susmentionnés sera rémunéré de la même manière que celui des

autres membres du Conseil d'Administration conformément à la décision du point 4 de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

12. Prise de connaissance de la démission volontaire d'un administrateur non-indépendant et confirmation de la cooptation d'un nouvel administrateur non-indépendant et fixation de sa rémunération ;

Proposition de décision : l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de la démission volontaire de Monsieur Kris Peeters (administrateur non indépendant) avec effet au 1er janvier 2021 et confirme, conformément à l'article 13.5 des statuts et à l'article 7:88, §1 du Code des sociétés et des associations, la cooptation de Monsieur Pieter De Crem comme administrateur non indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de classe C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de l'administrateur non indépendant susmentionné sera rémunéré de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la décision du point 4 de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

13. Divers.

SYNTHÈSE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DE GESTION

Ensuite Monsieur Chris Peeters, CEO et Président du Collège de gestion journalière de la société, conjointement avec Madame Catherine Vandenborre, Chief Financial Officer de la société, font une synthèse à travers un entretien avec Madame Marleen Vanhecke, Head of Communication de la société, des points les plus importants sur le plan stratégique, technique, économique et financier du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020. Dans ce cadre, les comptes annuels consolidés ainsi que les comptes annuels statutaires et le rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires sont abordés. Le rôle de l'Europe en tant que moteur de la transition énergétique et les opportunités et défis que cela implique pour la société, sont également abordés. Dans ce contexte, un certain nombre de projets actuels et futurs de la société sont également discutés, tant au niveau national qu'international.

SYNTHÈSE DES POINTS LES PLUS IMPORTANTS DU RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Le Président demande ensuite à Monsieur Paul Eelen en tant que représentant d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL qui, conjointement avec Monsieur Felix Fank en tant que représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, forme le collège des commissaires, s'il estime nécessaire de donner, au nom du collège des commissaires, un commentaire supplémentaire, en marge des rapports des commissaires.

Monsieur Paul Eelen prend ensuite la parole et commente, au nom du collège des commissaires, les conclusions des rapports des commissaires, notamment une déclaration d'attestation sans réserve.

QUESTIONS

Le Président invite ensuite l'Assemblée à poser des questions concernant les exposés de Monsieur Chris Peeters, de Madame Catherine Vandendorre ou des commissaires. Les actionnaires sont invités à soumettre leurs questions sur les différents points de l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée constate qu'il n'y a pas de questions.

EXPLICATION CONCERNANT LE VOTE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Avant d'entamer les délibérations, le Président explique que le vote se fera par voie électronique par le biais de la plate-forme Lumi.

L'utilisation du matériel de vote est expliquée.

DELIBERATION ET RESOLUTIONS

Le Président indique que seuls les actionnaires disposent du droit de vote, chaque action donnant droit à un vote.

PREMIER ET DEUXIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des premier et deuxième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur Chris Peeters, de Madame Catherine Vandendorre et de Monsieur Paul Eelen.

Le Président souligne qu'il n'y a pas de questions des actionnaires.

En vue de ceci, le Président ne fera pas de lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et ni du rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président clôture ensuite la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

TROISIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président expose ensuite la proposition du Conseil d'Administration d'attribuer le bénéfice total à affecter de 249.172.716,61 EUR (à savoir le bénéfice de l'exercice et le bénéfice reporté de l'exercice précédent) de la façon suivante :

- distribution de 117.512.388,45 EUR comme dividende (à savoir 1,71 EUR par action);
- attribution à la réserve disponible de 747.100,00 EUR ;
- affectation de 130.913.228,16 EUR au bénéfice à reporter.

Le Président indique que le dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin 2021.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, en ce compris l'affectation du résultat.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 41.750.449 voix pour,
 - o 0 voix contre,
 - o 5.836 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

QUATRIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du quatrième point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation de la politique de rémunération modifiée.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 36.744.871 voix pour,
 - o 4.969.067 voix contre,
 - o 42.347 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

CINQUIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe alors au traitement du cinquième point de l'ordre du jour, à savoir le commentaire du et vote consultatif sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président soumet la proposition du Conseil d'Administration d'approuver le rapport de rémunération au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76 %;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 36.744.081 voix pour,
 - o 4.939.857 voix contre,
 - o 42.347 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

SIXIÈME ET SEPTIÈME POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen des sixième et septième points de l'ordre du jour, à savoir la discussion du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 et du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président fait, à cet égard, référence aux exposés de Monsieur Chris Peeters, Madame Catherine Vandendorpe et de Monsieur Paul Eelen au nom du collège des commissaires.

En vue de ceci, le Président ne fera pas la lecture intégrale du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ni du rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président clôture ainsi la discussion relative à ces points de l'ordre du jour.

HUITIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du huitième point de l'ordre du jour, à savoir la discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président déclare que, en droit belge, les comptes annuels consolidés ne doivent pas être approuvés par l'assemblée générale.

Par ailleurs, le Président rappelle que des notes explicatives ont déjà été données au sujet de ces comptes annuels consolidés (IFRS) et qu'il n'y a pas de questions à ce sujet.

En vue de ceci, le Président clôture ce point de l'ordre du jour.

NEUVIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du neuvième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux administrateurs.

Le Président déclare que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76 %;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 41.489.695 voix pour,
 - o 171.258 voix contre,
 - o 95.332 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

DIXIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du dixième point de l'ordre du jour, à savoir la décharge aux commissaires.

Le Président fait savoir que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76 %;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 41.505.032 voix pour,
 - o 180.190 voix contre,
 - o 71.063 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

ONZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen de l'onzième point de l'ordre du jour, à savoir la réélection de trois administrateurs indépendants et fixation de leur rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée de réélire Madame Saskia Van Uffelen et Monsieur Luc De Temmerman comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de 1 an à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 et de réélire Monsieur Frank Donck comme administrateur indépendant de la société, pour une durée de 6 ans à partir de ce jour, après l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, pour se terminer immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2026.

Madame Saskia Van Uffelen, Monsieur Luc De Temmerman et Monsieur Frank Donck satisfont aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat des trois administrateurs indépendants susmentionnés de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la décision du point 4 de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 37.226.658 voix pour,
 - o 4.474.802 voix contre,
 - o 54.825 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

DOUZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe ensuite à l'examen du douzième point de l'ordre du jour, à savoir la Prise de connaissance de la démission volontaire d'un administrateur non-indépendant et confirmation de la cooptation d'un nouvel administrateur non-indépendant et fixation de sa rémunération.

Il est proposé à l'Assemblée confirmer, en remplacement de Monsieur Kris Peeters, la cooptation de Monsieur Pieter De Crem comme administrateur non indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de classe C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2026 relative à l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Il est également proposé à l'Assemblée de rémunérer le mandat de l'administrateur non indépendant susmentionné de la même manière que celui des autres membres du Conseil d'Administration conformément à la décision du point 4 de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président soumet cette proposition au vote :

- nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 41.756.285;
- proportion du capital social représentée par ces votes : 60,76%;
- nombre total de votes valablement exprimés dont :
 - o 41.589.501 voix pour,
 - o 142.515 voix contre,
 - o 24.269 abstentions.

Les personnes suivantes votent contre : voir annexe 5.

Les personnes suivantes s'abstiennent : voir annexe 5.

Par conséquent cette proposition est adoptée.

TREIZIÈME POINT DE L'ORDRE DU JOUR

Enfin, le Président indique qu'il n'y a pas des points divers.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

Il a été établi par la secrétaire, sur la base de tout ce qui précède, un procès-verbal qui enregistre le déroulement et les décisions de l'Assemblée.

Ce procès-verbal est signé par le Président, la secrétaire et les scrutateurs.

Le Président constate que toutes les formalités ont été remplies et clôture l'Assemblée à 11h40.

Siska Vanhoudenhoven

Secrétaire

Bernard Gustin

Président

Aurore Touwaide

Scrutateur

Yannick Dekoninck

Scrutateur

ANNEXES:

Annexe 1 :

Copie des publications de la convocation à l'Assemblée dans les journaux suivants :

- Moniteur belge du 16 avril 2021 ;
- L'Echo du 16 avril 2021 ;
- De Tijd du 16 avril 2021 ;
- Luxemburger Wort du 16 avril 2021 ;
- Financial Times du 16 avril 2021.

Copie d'une lettre de convocation.

Annexe 2 : Copie des rapports, de la politique de rémunération et des comptes annuels dont il est fait mention dans l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Comptes annuels statutaires de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Politique de rémunération ;
- Rapport de rémunération de la société relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020 ;
- Comptes annuels consolidés (IFRS) de la société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.

Annexe 3 : Liste de présence, en ce compris les mandats qui y sont mentionnés.

Annexe 4 : Les formulaires de vote par correspondance qui sont parvenus au siège social de la société.

Annexe 5 : Détail d'identité des personnes votant contre ou s'abstenant concernant les points 3, 4, 5, 9, 10,11 en 12 de l'ordre du jour.